



Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mars 2020

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : L 5413 - 289 / sp
Doc. parl. 7221

Objet : Projet de loi sur la responsabilité civile en matière de dommages en relation avec un accident nucléaire et modifiant

- 1) la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux
- 2) la loi modifiée du 21 avril 1989 relative à la responsabilité civile du fait des produits défectueux.

Monsieur le Président,

À la demande de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le deuxième avis complémentaire de la Chambre de commerce portant sur l'amendement parlementaire du 16 janvier 2020 relatif au projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich
Gestionnaire dirigeant